



INFORMATION SPECIFIQUE RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT

1. Qui est concerné par ce document ?

Les demandeurs d'emploi inscrits au Forem

2. Qui sont les responsable du traitement et délégué à la protection des données ?

Les données à caractère personnel collectées sont traitées par :

L'Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi, (en abrégé « le Forem ») dont le siège est situé Boulevard Tirou, 104 à 6000 CHARLEROI - Belgique, n° BCE 0236.363.165.

Les délégués à la protection des données peuvent être contactés à l'adresse suivante :

DPO - Boulevard Tirou, 104 - 6000 Charleroi

Courriel : donnees.personnelles@forem.be en indiquant la mention RGPD

3. Quelles données collectons-nous, dans quelle finalité, en vertu de quelles bases juridiques ?

Base légale

Les données sont traitées conformément à :

- a. **Décret du 6 mai 1999 relatif à l'Office wallon de la Formation professionnelle et de l'emploi, article 3**
- b. **Arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage**
- c. **Décret du 12 novembre 2021 relatif à l'accompagnement orienté coaching et solutions des chercheurs d'emploi**

Finalité

Les données à caractère personnel sont traitées

- a. **dans le cadre de l'accompagnement en vue de l'insertion/réinsertion professionnelle**
- b. **dans le cadre de l'évaluation de la bonne mise en œuvre du plan d'actions**
- c. **à des fins d'analyse du marché de l'emploi**

Types de données et personnes concernées

Les données à caractère personnel concernent **les demandeurs d'emploi inscrits** au Forem.

Elles comprennent les catégories de données suivantes :

- a. données signalétiques (nom, prénom, numéro de registre national, sexe, données d'identification au sein du Forem, date de naissance, nationalité, titre de séjour, permis de travail, identité du représentant légal, adresse, téléphone, mail)
- b. données relatives au parcours d'insertion professionnelle (CV, qualifications, aptitudes et qualités, permis de conduire, périodes d'occupation et d'inoccupation sur le marché du travail, données en lien avec les démarches effectuées auprès du Forem)
- c. données relatives au statut de chômeur (nature des dispenses de disponibilité, situation d'indisponibilité, allocations de chômage, exclusion du bénéfice des allocations)
- d. données relatives à la situation économique et financière (allocations autres que les allocations de chômage, médiation de dettes, ...)
- e. données relatives à l'autonomie numérique
- f. données relatives au moyen de transport
- g. données relatives à la situation familiale
- h. données relatives aux convictions religieuses ou philosophiques (indiquées à la demande de l'utilisateur et si cela est pertinent dans le cadre de son insertion sur le marché du travail)

- i. données d'ordre psycho-médicosocial (par ex, incapacité, invalidité ou handicap, périodes de maladie indemnisées, problématique de santé physique ou mentale attestée par un professionnel ou indiquée à la demande de l'utilisateur)
- j. données relatives à des sanctions ou condamnations (si cela se justifie par rapport au secteur dans lequel l'utilisateur souhaite s'insérer/se ré-insérer ou en raison de son incapacité à se présenter à des entretiens d'évaluation)

4. Des décisions sont-elles prises de manière automatisée ?

Non, aucune décision susceptible de produire des effets sur les droits et obligations du demandeur d'emploi prise dans le cadre de l'accompagnement et de l'évaluation de la bonne mise en œuvre du plan d'actions n'est automatisée.

Toutefois, le Forem recourt à des outils automatisant certaines modalités de votre accompagnement en fonction de votre situation particulière. Par exemple, pour vous aiguiller vers une offre de service en ligne ou vers soutien par un conseiller attitré.

La détermination, sur base des données visées aux points a, b, e et f, du mode d'accompagnement qui semble le plus pertinent par rapport à votre profil peut recourir à des algorithmes d'intelligence artificielle assurant une explicabilité (approche par algorithmes de gradients intégrés qui permette de déterminer l'apport de chacune des variables utilisées pour réaliser les prédictions, notamment relatives à la situation de la commune dans laquelle vous résidez par rapport à des critères socio-économiques (ex. nombres d'entreprises sur la commune, densité de population, solutions de mobilité).

Le Forem a réalisé une analyse d'impact quant à l'utilisation de ces outils sur les droits et libertés des personnes concernées. Cette analyse est disponible sur simple demande auprès des DPO du Forem.

Vous pouvez à tout moment demander un mode de soutien à votre accompagnement plus intensif.

5. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui peuvent-elles être transmises ?

Aux services internes du Forem

- Vos données sont mises à disposition des collaborateurs des services ayant en charge la gestion de votre parcours professionnel, la gestion de l'activation et du maintien de vos droits, au service en charge de la gestion des données, au service en charge des analyses statistiques, au service en charge des réclamations ou au Département juridique du Forem, en cas de litige, et aux délégués à la protection des données, en cas d'exercice de vos droits liés au RGPD.
- Vos données visées au point i) sont traitées par le service des assistants sociaux, psychologues et médecins du Forem uniquement lors de la prise en charge de problématiques d'ordre psycho-médicosocial.
- Vos données sont mises à disposition des sous-traitants techniques du Forem (ex. Fournisseurs de services informatiques, etc)

A des organismes externes au Forem

- Vos données peuvent être communiquées aux partenaires de formations et d'insertion socio-professionnelle du Forem intervenant dans votre parcours professionnel, à l'Agence wallonne pour une Vie de Qualité (AViQ), aux CPAS, à l'INAMI, au SPF Intégration sociale, à l'ONEM, aux organismes de paiement, au Service public wallon, à un médecin conventionné du Forem en cas de détection d'une problématique de santé pouvant avoir un impact sur votre insertion professionnelle, à votre syndicat.

Dans le cadre du respect d'obligations légales

- Vos données peuvent être communiquées au SPW Inspection sociale, au FEDRIS (Fonds des maladies professionnelles) ainsi qu'aux instances subsidiaires qui subventionnent des actions en termes d'insertion ou de réinsertion professionnelle (ex. Union européenne, Région wallonne, etc).

Le Forem n'utilisera ou ne transmettra que les données nécessaires pour l'exécution de ses missions, pour répondre à votre demande de service ou pour répondre aux obligations du Forem ou des destinataires des données.

Lorsque le Forem est tenu de communiquer vos données à des destinataires externes, il vérifie que ceux-ci disposent d'une justification admise par le RGPD.

Toute autre communication à des destinataires externes, se fera uniquement sur base de votre consentement.

6. Où avons-nous obtenu vos données à caractère personnel ?

La majorité de vos données traitées par le Forem ont été communiquées par vous-même dans le cadre de la prise en charge de votre dossier ou via un service en ligne du Forem.

Les autres données sont obtenues auprès d'autres sources officielles (ex. Registre national, Onem, Banque-carrefour de la sécurité sociale, ONSS, CPAS) ou auprès de partenaires ou de tiers ayant contribué à votre parcours d'insertion (ex : une entreprise auprès de laquelle vous auriez fait un stage).

7. Comment vérifier, modifier ou supprimer vos données ?

Si vous souhaitez vérifier quelles sont les données à caractère personnel traitées par le Forem, les modifier ou les corriger, veuillez-vous adresser aux Délégués à la protection de données dont l'adresse est indiquée ci-dessus au point 1.

Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données, limiter celui-ci ou demander l'effacement de vos données, **hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ces droits**. Pour cela, veuillez également adresser votre demande au Délégué à la protection des données. Celui-ci évaluera le bien-fondé de votre demande et/ou déterminera la possibilité de répondre à votre demande.

8. Combien de temps conservons-nous vos données personnelles ?

Vos données à caractère personnel sont conservées conformément à la réglementation et au maximum durant une période de 10 années à partir de la dernière interaction avec les services du Forem, sauf lorsqu'il y a un litige vous concernant et que le Forem a besoin de ces données pour des raisons de gestion du contentieux. Les dossiers sont ensuite détruits.

9. Informations générales

Pour toute question relative à vos droits ou au traitement de vos données, n'hésitez pas à contacter les Délégués à la protection des données mentionnés au point 1 en spécifiant explicitement votre demande.

10. Recours

En cas de contestation, les réclamations peuvent être adressées à l'Autorité de protection des données, <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen>, par téléphone au +32 (0)2 274 48 00, +32 (0)2 274 48 35 ou par email à l'adresse suivante : contact@apd-gba.be ou par voie postale à Rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles